

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2018

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Se voient confier cette tâche Monsieur Adnane AKABLI de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C029 et Monsieur Karim BOUKHACHBA de la délibération n°18C030 à la délibération n°18C034. Monsieur Adnane AKABLI procède à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Michel EUVERTE
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION (*absent de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C023, présent de la délibération n°18C024 à la délibération n°18C034*)
M. Eric MONTES (*ne prend pas part au vote à la délibération n°18C025*)
M. Cédric LEMAIRE

Mme Aïcha GUENDOUZE
(*absente de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C026, présente de la délibération n°18C027 à la délibération n°18C034*)
Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Claude CABARET
Mme Méral JAJAN
M. Adnane AKABLI (*présent de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C029, donne pouvoir à Fabienne LAMBRE de la délibération n°18C030 à la délibération n°18C034*)
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN
M. Max FREMINE
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
(*présente de la délibération n°18C022*)

à la délibération n°18C026, donne pouvoir à Evelyne BLANQUET de la délibération n°18C027 à la délibération n°18C029, présente de la délibération n°18C030 à la délibération n°18C034)
M. Rémy RUFFAULT
Mme Evelyne BLANQUET
M. Jean-Baptiste RIEUNIER (*ne prend pas part au vote à la délibération n°18C024*)
M. Claude ROBERT
M. Jean-Luc WACHEUX
M. Eric MULLER
M. Serge MACUDZINSKI
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE
M. Loïc LE BARS
Mme Laëtitia CARLIER

Représentés :

Mme Sophie LEHNER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Danièle CARLIER donne pouvoir à M. Cédric LEMAIRE
Mme Dominique LELONG donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER (*de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C023, et de la délibération n°18C025 à la délibération n°18C034, absente à la délibération n°18C024*)
Mme Nellie ROCHEX donne pouvoir à Mme Marie-France BOUTROUE
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
M. Jallal CHOUAOUI donne pouvoir à M. Adnane AKABLI (*de la délibération n°18C022 à la délibération n°18C029, absent de la délibération n°18C030 à la délibération n°18C034*)
Mme Jacqueline CROIX donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI

Absents excusés :

M. Jean-Jacques
DAUBRESSE

M. Didier ROSIER

M. Hassan BOUADDI

Mme Yvette FOURRIER-
CESBRON

M. Mohamed ASSAMTI

Mme Monique DUTRIAUX

Mme Marie-Christine
SALMONA

M. Rehman QURESHI

Mme Mélanie HONOREZ

18C022 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

18C023 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE (PAF) AVEC L'EPFLO : AVENANT N°9

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°9 au programme d'action foncière de l'ACSO, à signer avec l'EPFLO, ci-annexé ;
- d'approuver l'actualisation du tableau des flux du programme d'action foncière de l'ACSO ;
- de prendre acte que le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du Programme d'Action Foncière de l'ACSO, sera désormais de 10.947.186 € HT (hors frais) conformément au tableau des flux financiers prévisionnels ci annexé ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°9 au PAF, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.

18C024 – CONVENTION ACSO-PIMMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- de valider la convention liant l'ACSO au PIMMS pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- d'attribuer une subvention de 35.000 € en 2018 à l'association PIMMS.

18C025 – ADOPTION D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ATMO HAUTS-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention triennale avec l'ATMO Hauts-de-France et tous documents en résultant ;
- d'approuver la participation annuelle de l'ACSO telle que proposée pour la durée de cette convention.

18C026 – REPRESENTATION DE L'ACSO AU SEIN DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les statuts du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette ;
- de transférer au Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette la compétence GEMA définie aux items 1, 2 et 8 ;
- de désigner 1 délégué titulaire, à savoir Mme Latifa HASNI et 1 délégué suppléant, à savoir M. Jean-Michel DARSONVILLE pour siéger au sein du SISN.

18C027 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2017.

18C028 – CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX PSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'acter la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de l'ex PSO à compter du 1^{er} février 2019 ;
- d'autoriser le Président à passer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision.

18C029 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel 2017 sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'ACSO.

18C030 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2018.

18C031 – ADHESIONS AGIR ET CATP 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AGIR et le versement de la cotisation annuelle 2018 d'un montant de 8 400 € ;
- de maintenir l'adhésion à la CATP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces deux adhésions.

18C032 – TABLEAU DES EFFECTIFS – VACATIONS DE PSYCHOLOGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de créer un emploi de psychologue vacataire ;
- d'approuver le montant de la rémunération de chaque vacation, soit 24,75€ et l'évolution de ce montant en fonction du traitement des fonctionnaires.

18C033 – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'autoriser la création d'un poste de technicien territorial à temps complet ;
- d'autoriser la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- d'autoriser la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) ;
- d'autoriser la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

18C034 – ADHESION ADICO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adhérer à l'ADICO pour un montant de 5 469,60 € T.T.C. au titre de l'année 2018.